

COUP DE GUEULE : MAIS QUE FAIT LE CSA ?



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Photo : <http://www.csa.fr/>

Abonné à Canal satellite J'ai visionné 2 films la semaine dernière: le premier intitulé "**Nymphomaniac : volume 1**" avec Charlotte Gainsbourg et le second annoncé comme un thriller au titre mystérieux "**L'inconnu du lac** " avec une pléiade d'illustres inconnus. Tous les deux présentaient la pastille **-16 ans**. A 67 ans et à 21 h, heure de leur diffusion, n'étant pas un père la pudeur, je ne pensais pas courir de risques particuliers d'offuscation malgré l'avertissement -16 repoussant (incitant ?) les jeunes téléspectateurs, du moins le pensais-je. Eh bien figurez-vous, j'ai été choqué non pas par les nombreuses scènes hard dont étaient truffés les deux films mais par l'audace des programmeurs qui ont osé montrer ces scènes à une heure où beaucoup de familles sont encore à table. Je vous passe les détails que l'on observe généralement dans des films dits "Hard". "**L'inconnu du lac**" avait toute sa place trouvée dans cette catégorie spéciale. Un véritable éloge de l'homosexualité. Des types à poils en gros plan s'adonnant à toutes les formes de luxure, effectivement autour d'un lac, le meurtre de l'un deux servant de prétexte à les filmer sous tous les angles et bien sûr, pas une seule femme dans la distribution !

Je rappelle aux 9 honorables membres de la vénérable institution baptisée CSA que leur premier devoir est la protection des mineurs. Le Conseil a pourtant lancé une nouvelle campagne d'information à leur attention cette année !?!? (1). Comprenez qui pourra. La sexualité débridée ainsi que la violence omniprésente dans pratiquement tous les films d'action et jeux vidéos sont autant d'incitations à bafouer les bonnes mœurs et la morale. Le mutisme du CSA notamment au sujet de la diffusion de ces deux films est d'autant plus surprenant que ce même

conseil ne s'est pas gêné pour rappeler aux chaînes musicales l'interdiction de diffuser des clips à connotation sexuelle explicite, avant 22 heures (voir l'article que Match a consacré à cette interdiction en 2011).

Pas facile à suivre ce CSA ! Coup de bol, pour ne pas rester sur une fausse note, j'ai eu la chance samedi soir de voir l'émission de **Thierry Ardisson "Salut les terriens"** où j'ai découvert un Thierry au bord des larmes lorsqu'il évoquait, en fin d'émission, le parcours d'une femme exceptionnelle, la chanteuse Malika Bellaribi (2). Il a un cœur gros comme ça le Thierry. Emouvant et réconfortant !

(1)

<http://www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/Jeunesse-et-protection-des-mineurs/La-signaletique-jeunesse/Les-campagnes-de-sensibilisation-a-la-signaletique-jeunesse>

(2) Si la pub ne vous insupporte pas, voir le lien suivant, cliquez sur la partie 3 et passez à la position 5 mn 44 :

<http://www.canalplus.fr/c-infos-documentaires/c-salut-les-terriens/pid7527-salut-les-terriens.html?vid=1178435>